



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

agences immobilières

Question écrite n° 117417

### Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur la profession de l'intermédiation immobilière en France. Plusieurs enquêtes réalisées par des associations de consommateurs ont récemment mis en évidence les difficultés rencontrées par certains locataires pour conclure un contrat de location dans de bonnes conditions. Par ailleurs, les principales organisations professionnelles représentatives des métiers de l'immobilier ont formulé un certain nombre de propositions fondées sur le renforcement du professionnalisme et la sécurité des consommateurs. Il s'agit plus généralement de proposer une réforme des métiers de l'immobilier. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a pour ce faire procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché à ce que ce dispositif présente un caractère consensuel, compte tenu de son impact sur le secteur de l'immobilier et du logement. Force est aujourd'hui de constater que ce consensus n'a pu être obtenu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117417

**Rubrique :** Professions immobilières

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Justice et libertés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 2011, page 9525

**Réponse publiée le :** 13 décembre 2011, page 13099